



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 20 octobre 2020

Approuvé

Compte tenu de l'évolution du nombre de contaminations et afin de limiter les risques sanitaires, la présente réunion s'est tenue via « Jitsi Meet » en visioconférence.

Présents :

<i>André Reyland</i>	<i>Enéo</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Carine Wastiels</i>	<i>C2S</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Coraline Dubois</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Âges</i>
<i>Henry Maillard</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Maryvonne Flahaut</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Buchet</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Andrée Förster</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Annie Sabbatini</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Senoah</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Etienne Vanderroost</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Senoah</i>
<i>Philippe Defeyt</i>	<i>CIEP - Aînés du MOC</i>
	<i>Aînés ECOLO</i>

Absents : /

Invitée : *Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative*

1. Approbation du PV du 25 août 2020

Le PV du 25 août 2020 est approuvé après la modification sollicitée par Andrée Förster signalant, au point 3, qu'elle n'est plus membre du CCCA de Molenbeek, mais invitée.

2. Présentation des membres de la CAS

Compte tenu de la réunion en vidéoconférence la présentation des membres se fera lors d'un prochain CA en présentiel quand la situation sanitaire le permettra.

3. Demandes d'adhésion à la CAS

Seniors MR : Une première demande a été faite par Monsieur Pierre BOUCHER, Président, par mail du 5 octobre 2020. Un formulaire à compléter afin de disposer de plus d'informations lui a été communiqué.

Dans l'attente de la réception de ce formulaire, les Administrateurs de la CAS marquent l'intérêt d'avoir les seniors du MR comme membre effectif de la CAS au même titre que les Aînés du CdH ou encore de la C2S (Aînés du parti socialiste) et d'Ecolo.

Réseau Séquoia : Monsieur Pierre DEGAND avait demandé à être membre de la CAS en date du 6 août 2020. Il avait participé au colloque « Citoyenneté des Seniors » dans le cadre des « Assises des Seniors » en mai 2019. Pour rappel, il présentait « Séquoia Ways », une société via laquelle il intervenait au sein d'entreprises dans le cadre de la préparation au départ à la retraite. La société « Sequoia Ways » est une entreprise commerciale, son intervention payante permettant aux sociétés d'informer ses employés notamment quant aux possibilités d'aménagement de fin de carrière. Ce point posait déjà problème lors d'une première discussion quant à sa demande d'adhésion abordée lors du CA du 25 août dernier.

Sans nouvelle de la CAS, Monsieur DEGAND a repris contact avec la CAS et la secrétaire administrative lui a fait part des inquiétudes des membres de la CAS notamment quant au problème de l'aspect commercial. Il a alors précisé sa demande, expliquant qu'il y avait « Sequoia Ways », la société et « Réseau Sequoia », l'asbl. C'est donc l'asbl qui souhaite être membre de la CAS et celle-ci n'a pas de subside et fonctionne grâce aux interventions de « Sequoia Ways ».

<p>Suite aux dernières informations et précisions apportées par la secrétaire administrative, les Administrateurs de la CAS décident de refuser la demande d'adhésion de « Réseau Sequoia ».</p>

Un courrier sera adressé à Monsieur DEGAND afin de lui faire part de la décision motivée des Administrateurs de la CAS.

De manière générale, il y aura lieu de définir ultérieurement des critères d'admission au sein de la CAS, plus précis que ceux repris dans les statuts de la CAS. François suggérant, de manière générale que ne soient admis en qualité de membres adhérents que les associations répondant aux buts et missions de la CAS mais qui ne pourraient pas être membres effectifs faute, par exemple, d'être actifs sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (critère repris dans les statuts).

Anne Marie Balthasart profite de ce point pour rappeler qu'il serait intéressant de prendre contact avec « Grands-Parents pour le Climat » afin de discuter d'une éventuelle adhésion à la CAS.

4. Missions de la CAS et relation avec la FWB

a. Contexte et rappel des faits :

Pour rappel et pour la parfaite information des nouveaux Administrateurs, la CAS est reconnue comme « Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles » depuis 2012. Cette reconnaissance était triennale et octroie un subside annuel de 20.000€ réparti en 2 tranches : 18.700€ et le solde à la remise des pièces justificatives.

En 2019, suite à la remise du rapport triennal 2016-2018, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de renouveler la reconnaissance de la CAS en qualité de « Commission des Seniors de la FWB » pour 1 an. Cette reconnaissance a donc été accordée en 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le rapport d'activités conditionnant le renouvellement de la reconnaissance est à rentrer à la FWB pour le 31 mars de l'année suivante.

b. Reconnaissance 2020 :

Afin de ne pas perdre de temps, le rapport d'activités 2019 a été remis à la FWB le 31 janvier 2020.

Malgré plusieurs rappels à la FWB, la CAS est restée sans nouvelles et par conséquent sans reconnaissance. Anne Marie Balthasart a donc directement pris contact avec le Cabinet de Madame LINARD en charge du dossier de la CAS et a pu rencontrer l'un de ses collaborateurs en juin 2020, Monsieur Baptiste DE REYMAEKER.

À l'issue de cette rencontre, celui-ci a confirmé que la reconnaissance serait accordée et a par ailleurs reconnu la disparité entre la subvention accordée à la CAS et les missions qui lui sont confiées par le « décret Seniors ».

Comme nous étions toujours sans nouvelles fin août 2020, Monsieur DE REYMAEKER nous a informés que le dossier était toujours au Service de l'Education Permanente de la FWB mais que dès réception de celui-ci par le Cabinet il ferait le nécessaire au plus vite.

L'un des problèmes rencontrés régulièrement avec la FWB qui gère notre dossier est le statut particulier de la CAS qui est une association « coupole ». La CAS n'est pas « Education Permanente », mais est contrôlée par le Service Education Permanente de la FWB.

La décision a finalement été réceptionnée par la CAS en date du 12 octobre 2020 pour une reconnaissance prenant fin au ...31 décembre 2020.

Les Administrateurs soulignent la nécessité de réagir face à cette décision tardive alors que les documents nécessaires avaient d'initiative été remis 2 mois avant la date limite pour éviter justement un retard dans la décision.

c. Demande du Cabinet de Madame LINARD :

Par mail du 14 octobre 2020, Madame Anne-Rose GILLARD, mandatée par le Cabinet de Madame LINARD, a informé certaines personnes de la mise en place d'un groupe de réflexion sur le « décret seniors ».

À la lecture des personnes désignées pour ce groupe de réflexion, on constate que les représentants des associations membres de la CAS ne sont plus à jour.

Outre les membres de la CAS, ce groupe de réflexion sera également composé d'un membre du Cabinet de Madame LINARD ainsi que des responsables du dossier de la CAS à la FWB (Service Education Permanente).

Les Administrateurs décident de mettre à jour cette liste, chacune des associations pour lequel le représentant désigné par Madame GILLARD n'est plus d'actualité doit désigner le représentant actuel qui sera en charge de ce travail.

Pour ce faire, les associations suivantes doivent mettre à jour leur représentant par rapport à ceux désignés par Madame GILLARD :

 C2S :	Jean Marie AMAND ou Carine WASTIELS
 Aînés du CdH :	Arlette CRAPEZ-NISOT ou Henri MAILLARD ou Etienne VANDEROOST
 CIEP-Aînés du MOC :	Patrick FELTESSE ou Maryvonne FLAHAUT
 Entr'Âges :	François VERHULST ou Coraline DUBOIS
 Enéo :	Christiane OPHALS ou Violaine WATHELET
 CIWPP de la FGTB :	Pierre BUCHET ou Annie SABBATINI
 FIS :	Andrée FÖRSTER ou Evelyne HERREMAN
 Espace Seniors :	Ermelinde MALCOTTE
 Senoah :	Gaëlle GALLET

Les noms définitifs doivent parvenir à la secrétaire administrative pour le vendredi 23 octobre au plus tard.

Dès réception des représentants définitifs, la secrétaire administrative informera Madame GILLARD de la mise à jour de la liste et adressera un mail à tous les membres de la CAS concernés afin que tous disposent des informations utiles pour effectuer le travail (statuts de la CAS, ROI de la CAS et Décret seniors initial)

La secrétaire administrative se charge d'informer la FIS, Espace Seniors et Senoah.

La première partie du travail du groupe de réflexion est individuelle. (Mail et annexe joint au présent rapport).





Pour cette partie, les administrateurs décident que chaque représentant fasse le nécessaire individuellement, en signalant son ancienneté au sein de la CAS et en tenant compte des statuts et ROI de la CAS, ainsi que du décret Seniors initial.

D'une part cela permettra d'informer Madame GILLARD quant à l'ancienneté du répondant au sein de la CAS et d'autre part d'avoir le regard neuf des nouveaux arrivants.

Les réflexions seront envoyées par chacun directement par mail à Madame GILLARD **pour le 30 octobre 2020**, date butoir, en veillant à mettre la secrétaire de la CAS en copie (cas.seniors.secretariat@gmail.com) pour le suivi et permettre de tenir informés tous les membres du CA.

Pour la suite du travail de réflexion, Madame GILLARD a mis en place un doodle en vue d'une première réunion pour fin novembre 2020 (lien dans son mail).

De manière générale, et en vue de cette réflexion, certaines pistes/idées sont suggérées :

-  Partir de la déclaration de politique générale de la FWB afin de trouver où positionner la CAS (sport, culture, ...)
-  Inventaire de ce que les membres de la CAS font déjà dans cette optique (exemple Enéo dispose d'une branche « sport »)
-  Revoir la position de la CAS qui n'est pas Education Permanente, mais pourtant contrôlée par le Service d'Education Permanente de la FWB.
-  ...

5. Lignes de travail 2020-2021 et projets concrets 2020

Un premier groupe de travail devait se réunir afin de travailler sur la publication 2020 de la CAS autour du large thème « Covid », lequel permettait, pour rappel, d'aborder tant les lieux de vie que la digitalisation. Cependant, la concordance d'agenda en ces temps particuliers n'a pas permis de mettre en place une première réunion en présentiel.

Par ailleurs, la demande de groupe de réflexion formulée par le Cabinet de Madame LINARD est prioritaire dans la mesure où c'est de l'issue de ce travail que va dépendre l'avenir de la CAS.

Projets CAS 2020-2021 :

1. Réflexion quant au « Décret Seniors » :

Voir point 4.c. du présent rapport

2. Digitalisation :

Lors de la réunion du Bureau du 15 septembre 2020, les membres du Bureau ont abordé le thème de la Digitalisation et notamment le projet en cours de finalisation de « Financité ».

Extrait du PV du Bureau du 15.09.2020 :

« Après discussion, le thème de la digitalisation est déjà en cours de traitement par Financité en collaboration avec Enéo et Espace Seniors sur le thème de « l'accès aux services bancaires ».

En effet, le projet étant déjà bien avancé, Anne Marie signale qu'il serait compliqué et peut-être malvenu de vouloir intégrer le projet alors qu'un colloque est prévu en décembre 2020 pour présenter les résultats de leur étude.

Il est donc décidé de demander à Financité d'être tenus informés de l'avancement de leurs travaux.

Les Membres du Bureau suggèrent qu'un représentant de Financité soit invité au CA du 15 décembre 2020 afin de discuter et de l'interroger, notamment sur la manière dont la banque « NewB » prend en compte l'évolution de la digitalisation dans son mode de fonctionnement. (Financité s'est fortement impliquée dans la création de la banque participative « NewB » et encore actuellement, le Directeur de Financité est toujours le Président du Conseil d'Administration de NewB)

Le thème de la digitalisation étant plus vaste que juste la numérisation des services bancaires, ce thème pourra faire l'objet de travaux en 2021. La CAS pourrait envisager pour 2021 de produire un rapport autour des multiples facettes de la digitalisation. Les résultats de cette campagne pourraient en effet faire partie d'un projet plus large sur la digitalisation dont un premier sous-thème serait la digitalisation des banques. Un autre sous-thème pouvant être, par exemple, la digitalisation des services administratifs (MyMinFin, MyPension, ...). »

Les Administrateurs profitent de ce point afin de signaler que « Financité » semble organiser des colloques en solo quant à ce thème et qu'il y a toujours lieu de les inviter lors d'un CA afin qu'ils nous fassent part du résultat de leurs travaux et qu'un échange puisse avoir lieu.

Par ailleurs, ils soulignent également que ce phénomène de digitalisation de nombreux services crée une marginalisation/exclusion de certaines parties de population et pas seulement des seniors.

Coraline Dubois signale l'existence d'un [baromètre de l'inclusion numérique](#) publié par la Fondation Roi Baudoin.

3. « Covid » :



Comme signalé plus haut, un groupe de travail avait été mis en place afin de préparer la publication 2020 de la CAS sur ce thème, celui-ci permettant de regrouper plusieurs thèmes différents comme les lieux de vie, la mobilité, la digitalisation, ... en période de covid. Malheureusement, les agendas n'ont pas encore permis de première réunion.

Cependant, vu la nécessité pour la CAS de produire une publication en 2020 et faute de temps suffisant pour faire un vrai travail de fond et conséquent, Anne Marie suggère que celle-ci consiste en une série de questions que la CAS pose en réaction à la crise sanitaire que nous connaissons.

Pour ce faire et afin de disposer d'un maximum de publications autour du thème Covid et d'articles de presse, les membres de la CAS ont partagé des documents. Ceux-ci sont disponibles sur la Dropbox de la CAS.

Le lien d'accès à cette Dropbox sera communiqué à tous les membres de la CAS afin qu'un plus grand nombre puisse y avoir accès et qu'une liste de questions fondamentales puisse être établie en vue de préparer la brochure 2020 de la CAS.

Les membres profitent de ce point pour signaler les travaux/discussions en cours ou publiés au sein de leur association relatifs à ce point :

-  La commission santé des Aînés du CdH aborde la question des soins ordinaires, non-covid, qui sont mis en suspens alors qu'ils ont un impact direct sur la santé des seniors.
-  L'interrégionale des pensionnés et prépensionnés de la FGTB a publié leur brochure « la santé est un droit, non une marchandise ».

Toujours concernant les conséquences de la Covid, Anne Marie Balthasart signale que la Commission Wallonne des Aînés dont elle est membre, est chargée de remettre une note suite au dossier remis par 6 écoles (Haute Ecole et/ou Université) dans le cadre de la demande de formation de Directeur de Maison de Repos. A la lecture des dossiers remis par ces écoles, la Commission Wallonne des Aînés, a mis en avant que s'ils respectent bien la base légale du nombre d'heures de formation et des matières à traiter, en aucun cas il n'est fait allusion à la pandémie actuelle et encore moins à la gestion dans le cas d'une prochaine pandémie. Or, beaucoup de scientifiques estiment que des pandémies pourraient devenir de plus en plus fréquentes.



4. Thème de réserve proposé :

Anne Marie Balthasart signale que la déclaration de politique générale reprend un point pour lequel la CAS pourrait réagir utilement : « la pension complémentaire généralisée ».

Ce thème rentrerait dans les missions de la CAS dans le cadre de la remise d'un avis d'initiative aux autorités et dans le suivi de l'actualité.

6. Calendrier CAS

Les deux prochaines réunions de la CAS sont :

-  Le mardi 17 novembre : Bureau (visio-conférence)
-  Le mardi 15 décembre : CA (actuellement toujours maintenue en présentiel)

7. Divers :

Aucun divers

Annexes :

- PV du 25 août 2020 approuvé
- Formulaire de demande d'adhésion de « Réseau Séquoia »
- Décision renouvellement CAS 2020
- Demande de groupe de réflexion « Décret Seniors » de Madame GILLARD
- Statuts CAS
- ROI CAS
- Décret Seniors